

PROJET

**GROUPE DE TRAVAIL MUTATIONS
DES PERSONNELS DE CATÉGORIES A, B ET C**

8 OCTOBRE 2019

ANNÉE 2020

FICHE N°4

L'AFFECTATION DANS LES COM

Les affectations dans les collectivités d'Outre Mer sont effectuées via le choix des DFIP. Les dossiers de candidatures sont adressés aux directions concernées qui positionnent les agents sur les emplois vacants au regard de leur compétence professionnelle. Les agents de catégories A, B et C sont actuellement affectés « direction, Ran et mission structure ».

Dans le cadre de la déconcentration des affectations au plan local, il est proposé de décliner les affectations comme suit :

- DFIP de St Pierre et Miquelon – Département – Tout Emploi
- DFIP de Wallis et Futuna – Département – Tout Emploi
- DFIP de Polynésie – Département – Tout emploi

Deux exceptions demeurent.

Pour la DFIP de Nouvelle Calédonie , les affectations seraient faites « Département -Tout emploi » mais également sur les RAN existantes soit :

- DFIP de Nouvelle Calédonie – Département – Tout Emploi
- DFIP de Nouvelle Calédonie – Nouméa – Tout Emploi
- DFIP de Nouvelle Calédonie – Poindimié– Tout Emploi
- DFIP de Nouvelle Calédonie – La Foa– Tout Emploi
- DFIP de Nouvelle Calédonie – Kone– Tout Emploi

Pour les collectivités de St Martin et St Barthélémy, les affectations seraient faites -Tout emploi » sur les RAN existantes soit :

- DRFIP de Guadeloupe – St Martin - Tout Emploi
- DRFIP de Guadeloupe – St Barthélémy - Tout Emploi